

*Mireille CLAPOT*  
*Députée de la Drôme*  
*Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères*

A Valence, le 23 avril 2019

Monsieur Gérard CLERC  
Commissaire Enquêteur  
Hôtel de Ville  
BP 2119  
26021 Valence Cedex

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Depuis la création du giratoire des Couleures, en 1999, cet aménagement s'est malheureusement avéré peu compatible avec la circulation des vélos dans ce secteur. Ce carrefour constitue en effet un point noir entre Valence et Romans, bien que le département de la Drôme ait défini cet axe comme un itinéraire cyclable important (S10).

Le giratoire actuel se révèle impraticable pour les cyclistes à cause du trafic et de la vitesse des véhicules automobiles. La possibilité de passer par le passage souterrain du Chemin du Chantre pour éviter le rond-point aurait pu constituer une alternative intéressante au giratoire, mais, curieusement, n'a jamais fait l'objet d'aucun aménagement ni d'aucune signalisation.

Le projet soumis actuellement à l'enquête publique m'incite donc à vous faire part de mes observations, avec la volonté que ce réaménagement soit l'opportunité de penser les déplacements à vélo conformément aux recommandations des spécialistes. J'attire votre attention sur le caractère particulier de ce carrefour, sur sa polyvalence, et donc sur la nécessité de le rendre fluide et sûr pour l'ensemble des cyclistes : chevronnés ou non, en déplacements domicile-travail, en promenade de loisirs.

En premier lieu, ce projet devra s'inscrire dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, ce qui se traduit par plusieurs obligations :

- réductions des émissions de GES dues aux transports qui sont notoirement élevées en Auvergne Rhône Alpes (37% contre 30% pour la moyenne française) ;
- conformité avec la loi LOM en examen au Parlement et favorisant les nouvelles mobilités avec le plan vélo ; complété à l'échelon local par le plan vélo VRD ;
- règles ERC (Eviter Réduire Compenser) s'appliquant à tout projet.

Par conséquent, je préconise que le projet prenne en compte le développement des déplacements des piétons et des cyclistes, dans un contexte de traversées de voies de circulation à forte densité de trafic à réaliser par ces usagers. Pour rappel rien que pour l'avenue de Romans (deux fois deux voies) avant le giratoire de Boule, le trafic est de plus de 21000 véhicules par jours.

*Il est donc impératif de réfléchir à une circulation cycliste sans discontinuité : pas de perte de priorité, pas de traversées de voies à forte affluence automobile, y compris près du giratoire, car les conducteurs réduisent peu leur vitesse en y accédant. Le tracé, la protection des voies cyclables et la signalisation devront être en cohérence avec ces principes.*

Certains préconisent un itinéraire décalé plus à l'ouest, passant sous le pont du Chantre actuel, et sécurisé avec des passages souterrains ou aériens, comme ce qui existe sur le carrefour du Pont-des-Anglais, au sud de Valence. Je vous laisse juge.

Je garde bon espoir que ce projet soit compatible avec l'objectif annoncé par Valence Romans Déplacement de créer un itinéraire cyclable continu et sécurisé entre Romans et Valence, au titre des trois itinéraires structurants de l'agglomération. Or cet itinéraire est stratégique car il permet de relier la zone d'activité de Rovaltain avec les villes de Valence et de Romans. Le projet devra donc répondre également à la demande des entreprises membres du club de Rovaltain d'itinéraires cyclables continus, fluides et sécurisés, permettant à leurs salariés habitant les communes proches de se rendre à leur travail à vélo.

Enfin, il est incontournable que ce projet s'inscrive dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités en discussion au Parlement, qui vise à augmenter l'offre d'alternatives à la voiture pour les déplacements du quotidien, notamment grâce au Plan National Vélo qui devrait aider à réduire les coupures et résorber les points noirs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en ma considération distinguée.

Mireille CLAPOT

*Mireille Clapot*